

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Myriam Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/1cdc1665811ec07a2375eedf>

Date d'obtention : 2026-07-08 16:01:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet de guider les intervenants scolaires du secondaire dans leurs interventions. L'objectif étant de protéger les adolescents (autant les victimes, les auteurs ou les témoins) tout en limitant les conséquences que pourraient avoir la propagation des images intimes. La méthode d'intervention Sexto permet de documenter la situation, de limiter la diffusion des images et orienter vers les ressources appropriées (service policier). Les questions sont conçues afin de ne pas mettre les mots dans la bouche à l'adolescent, ce qui permet de ne pas altérer l'enquête policière qui suivra si tel est le cas.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'ai jamais fait face à une situation de Sexto jusqu'à présent. Toutefois, la trousse Sexto me permettra définitivement de me sentir plus à l'aise dans mes interventions. La trousse permet de guider l'intervenant dans les questions à poser à l'adolescent et aux interventions à mettre en place, étape par étape, ce qui est très rassurant pour l'intervenant. Je n'aurais probablement pas eu le réflexe de confisquer un cellulaire afin de limiter la propagation d'images intimes avant de recevoir cette formation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Si un élève me partage une situation de Sexto, je me dirigerai directement vers la trousse afin de me guider dans mes interventions. Il est important de ne pas demander à voir les images puisque cela enfreindrait la loi (consultation de pornographie juvénile). Si j'ai des raisons de croire que le cellulaire du jeune contient de la pornographie juvénile, je confisquerai son cellulaire afin de limiter la propagation. Il est également important de faire preuve de bienveillance envers l'élève, peu importe son rôle (victime, auteur, témoin).